



VILLE D'EPERNAY  
7 bis Avenue de Champagne  
51 200 EPERNAY

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

2023-26EP TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION D'UNE  
PASSERELLE INTER-QUARTIER

#### Conditions de remise des offres

**DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION DES OFFRES**  
**MARDI 20 JUIN 2023 A 12H00**

Plis envoyés uniquement par voie dématérialisée sur <https://www.xmarches.fr/>  
*Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre  
plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».*  
(La remise d'une offre papier n'est pas autorisée)

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet .....	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat .....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
1.5 - Nomenclature.....	3
1.6 - Réalisation de prestations similaires .....	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres .....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes.....	4
2.4 – Prestations supplémentaires éventuelles .....	4
3 - Les intervenants .....	4
3.1 - Maîtrise d'œuvre .....	4
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier .....	5
3.3 - Contrôle technique.....	5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat .....	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	6
5 - Contenu du dossier de consultation .....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	7
6.1 - Documents à produire <b>CANDIDATURE (proc)</b> .....	7
<b>PIECES DE L'OFFRE (lot) :</b> .....	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
7.2 - Transmission électronique .....	9
8 - Examen des candidatures et des offres .....	11
8.1 - Sélection des candidatures .....	11
8.2 - Attribution des marchés .....	11
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	13
9 - Renseignements complémentaires .....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
9.2 - Procédures de recours.....	13
10 – Notification et information des candidats .....	14

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne 2023-26EP TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE INTER-QUARTIER

Les travaux concernés sont les suivants : Electricité / Eclairage - Revêtements Pierre – Ascenseurs - Serrurerie métallique et bois - Espaces verts.

Le présent marché s'inscrit dans une opération plus globale : la construction d'une passerelle inter-quartier au-dessus des voies en gare d'Épernay (51200) dans le département de la Marne. La passerelle reliera la zone de la ville au droit du PEM existant (sud du faisceau ferroviaire) à l'ancien technicentre SNCF destiné à être réaménagé (nord du faisceau ferroviaire) en ZAC.

La nouvelle passerelle sera composée des éléments suivants :

- Le franchissement principal au-dessus des voies SNCF
- Au Nord et au Sud des gradins d'accès piétons et des rampes d'accès cyclistes, de pente maximale de 6%,
- Un ascenseur + un escalier fixe Nord,
- Un ascenseur + un escalier fixe au Sud.

Ainsi, une procédure a été lancée en amont pour ce lot nommé **Pi1 Fondations/Gros-Œuvre/ Passerelle/Couverture.**

Lieu d'exécution : Gare SNCF - 51200 EPERNAY

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

La présente opération de travaux est décomposée en lots comme indiqué ci-dessous.

- LOT 01 : Pi2 Electricité / Eclairage
- LOT 02 : Pi3 Revêtements Pierre
- LOT 03 : Pi4 Ascenseurs
- LOT 04 : Pi5 Serrurerie métallique et bois
- LOT 05 : Pi6 Espaces verts

Le marché lancé pour le lot nommé Pi1 Fondations/Gros-Œuvre/ Passerelle/Couverture, faisant l'objet d'une procédure parallèle, est le lot principal.

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est : 45316110-9 Installation de matériel d'éclairage public

44111400-5 Peintures et revêtements muraux  
42416100-6 Ascenseurs  
44316500-3 Serrurerie  
45112710-5 Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

### 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Toutefois, au stade de l'attribution et conformément aux dispositions de l'article R. 2142-24 du code de la commande publique, en cas de groupement conjoint, **le mandataire du groupement sera solidaire** pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

**Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.**

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 – Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats du **LOT 04 - Pi5 SERRURERIE** ont l'obligation de faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

**PSE 1** : Réalisation des garde-corps à barreaudage en inox 304 brut à la place de l'acier galvanisé prévu en base marché. Il est demandé aux entreprises de chiffrer **cette plus-value**.

**L'absence de cette prestation dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.**

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Architecte Mandataire solidaire : AGENCE RUDY RICCIOTTI - 17, boulevard Victor Hugo – 83150 BANDOL - N° SIRET : 322 666 306 000 38

Membres du groupement conjoint :

- LAMOUREUX & RICCIOTTI INGENIERIE - 20, place Isidore Brun – 83 150 BANDOL

- STOA - 7, rue d'Italie - 13006 MARSEILLE
- EGIS BATIMENT GRAND-EST - 10 Avenue Pierre Mendès France – 67 300 SCHILTIGHEIM
- 8'18" - 176 av du Prado - 13008 MARSEILLE

Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par le maître d'ouvrage sont les suivants :

ESQ	Etudes d'esquisse
AVP	Etudes d'avant-projet
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
Visa	Visa des études d'exécution
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement
ACI	Assistance pour la consultation et l'information du public
PC	Réalisation du permis de construire
AT	Etablissement des spécifications techniques des marchés publics de travaux topographiques et de reconnaissance géologique et géotechnique
OPC	Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier

### 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

### 3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par: APAVE - 5 Rue Clément Ader - 51100 REIMS  
Monsieur Bruno Thomas - [bruno.thomas@apave.com](mailto:bruno.thomas@apave.com) – 06.50.03.34.80

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

L : Solidité des ouvrages constitutifs ou indissociables au bâtiment

LE : Solidité des existants

AV : vérification des Avoisinants

S : Sécurité

HAND : Vérification des exigences d'accessibilité des personnes handicapées

### 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par CS-BTP – 9 Bis Rue des Censes – 51 110 WARMERIVILLE  
Monsieur Hervé LIN CHAN - [hlinchan@csbtp.fr](mailto:hlinchan@csbtp.fr) - 06 18 99 28 73

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Les délais d'exécution des prestations sont fixés au CCAP et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Les dates prévisionnelles de début des prestations sont :

LOT 01 – Pi2 : Electricité / Eclairage : Novembre 2024  
LOT 02 – Pi3 : Revêtements Pierre : Novembre 2024  
LOT 03 – Pi4 : Ascenseurs : Avril 2025  
LOT 04 – Pi5 : Serrurerie métallique et bois : Mars 2025  
LOT 05 – Pi6 : Espaces verts : Mars 2025

La date prévisionnelle d'achèvement de l'opération globale est estimée à l'été 2025.

#### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

#### **4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

### **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cadre de la décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les pièces écrites, les pièces graphiques et les diagnostics listés dans le document intitulé « EPI-DCE-Pi2àPi6-Liste de pièces ».

**Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.xmarches.fr>**

**Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises** (Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise). Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » (*personnel, et accessible après identification email et mot de passe*).

**Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.**

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) ). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.

**Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante :** <https://www.xmarches.fr/>

**L'ensemble des mails de la collectivité seront envoyés via l'adresse :** [xmarches@spl-xdemat.fr](mailto:xmarches@spl-xdemat.fr)

Si vous disposez d'une adresse mail OUTLOOK, HOTMAIL ou LIVE, vous devrez déclarer la SPL-Xdemat comme site de confiance afin de recevoir les mails de la plateforme.

*Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».*

Conformément à l'article L2132-2 du Code de la commande publique, « Les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique (..) »

Ainsi, les échanges durant cette consultation seront dématérialisés.

Cela concerne notamment :

- *La mise à disposition des documents de la consultation ;*
- *La réception des candidatures et des offres ;*
- *Les questions/réponses des acheteurs et des entreprises ; demandes d'informations, de compléments...*
- *Les notifications des décisions (lettre de rejet, d'attribution).*

La Collectivité ne procédera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique électronique (CD-Rom, Clé USB...), ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **06 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **6 - Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### **6.1 - Documents à produire CANDIDATURE (proc)**

(L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique)

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ; soit le Document Unique de Marché Européen (DUME). **La liste des renseignements figurant ci-dessous sera à joindre en annexe du DC2** (le DC2 seul ne suffit pas).

### **Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :**

- La lettre de candidature (DC1 ou document équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat et/ou l'ensemble des membres du groupement.
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (DC1)

### **Renseignements concernant les capacités économiques et financières de l'entreprise :**

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (Annexe à fournir).
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global (DC2)

### **Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**

- **Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.
- **Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- **Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années**, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
- Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA : Le marché ne pourra être notifié au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans les 10 jours les documents listés à l'article 10 du présent document (attestation de régularité cotisations sociales, attestation fiscale, attestation d'assurance, K bis etc...).**

### **PIECES DE L'OFFRE (lot) :**

- **L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes** : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.
- **Le Cadre de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) intégralement complété** Celui-ci est à respecter strictement par les candidats. Il appartient aux candidats de compléter les quantités nécessaires à la réalisation des travaux. Ce document permettra au pouvoir adjudicateur de s'assurer de la cohérence de l'offre proposée au regard des prescriptions du cahier des charges.
- **Un mémoire technique** comprenant :
  - Une partie sur les moyens humains et techniques du candidat

- Une partie sur la compréhension du dossier et la méthodologie de mise en œuvre retenus par le candidat
- Une partie sur la qualité des matériaux (fiches techniques)
- Une partie sur les performances en matière de protection de l'environnement de l'offre

➤ **Un planning d'exécution et d'intervention** en cohérence avec les autres lots.

➤ **LOT 02 : Pi3 Revêtements Pierre : Les échantillons listés ci-dessous**

Remise, par pierre proposée dans l'offre, d'un échantillon de référence composé de 3 éléments de dimensions 20x20cm et 2 à 4cm en hauteur.

- un élément avec finition (grenailée ou bouchardée) et revêtement anti-graffiti
- un élément avec finition (grenailée ou bouchardée) sans revêtement anti-graffiti
- un élément brut de sciage

Les jours de livraison sont du Lundi au vendredi de 09h00-12h00 et de 14h00-16h30 à l'adresse suivante : Service Commun Marchés Publics - 2 rue de Reims - BP 505 - 51331 EPERNAY CEDEX (Jardin de l'Hôtel de Ville – Bâtiment Direction des Services Techniques en contrebas du parc)

La régularité de l'offre est soumise à la remise de ces échantillons dans les délais impartis. En l'absence de ceux-ci, l'offre sera jugée irrégulière.

***Nota :** Les échantillons remis seront tenus à la disposition des candidats pour reprise, à leurs frais, en l'état, dans un délai de deux mois à compter de l'information de l'attribution du marché. Au-delà de ce délai, ils deviendront propriété de la collectivité.*

**IL EST DEMANDE AUX CANDIDATS DE NOMMER LES FICHIERS ET DE LES DECOUPER INFORMATIQUEMENT EN COHERENCE AVEC LES ELEMENTS SOLLICITES CI**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## **7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

### **7.1 – Transmission sous support papier**

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

### **7.2 - Transmission électronique**

**Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante :** <http://www.xmarches.fr>

Veillez à déposer votre offre sous la dénomination sociale de l'entreprise.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquent, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

#### Signature des documents :

**La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre mais est fortement recommandée.** La signature électronique des documents, si elle n'est pas réalisée au moment du dépôt, sera demandée en phase d'attribution. Le candidat retenu sera donc invité à acquérir un certificat de signature électronique.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et **conforme au format XAdES, CAAdES ou PAdES**. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

**NOTA :** *En cas de signature sous forme «.sig » (signature distincte du document), il sera demandé au candidat, s'il est retenu, d'utiliser des outils gratuits (comme ADOBE READER) afin de signer l'acte d'engagement sous forme PDF en incluant la signature dans le document pour qu'il puisse être contresigné par le représentant de la collectivité.*

En cas de problèmes rencontrés pour acquérir un certificat électronique, les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés pour signature manuscrite des pièces du marché.

Précisions sur le dépôt électronique :

Pour déposer une offre, l'opérateur économique doit nécessairement être identifié sur la plate-forme [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) puis cliquer sur le lien « répondre par voie électronique ». Le candidat est invité à se reporter au « manuel utilisateur de la plate-forme » mis à disposition sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr)

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature « CANDIDATURE » les pièces de l'offre « OFFRE » définies au présent règlement de la consultation (Cf. article 5.1).

La plate-forme propose un outil permettant à l'opérateur économique de déposer ses documents unitairement en l'invitant à définir leur nature. Dans ce cas, il n'a pas à se soucier du stockage des documents dans son pli. Mais l'opérateur économique peut également décider de déposer son pli préalablement constitué par ses propres moyens, sans utiliser cet outil proposé par la plate-forme. Dans ce cas, aucun contrôle ne sera effectué sur la présence de documents. Le soumissionnaire peut déposer son pli au format zip avec, à l'intérieur, deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Une fois terminé, c'est le bouton « valider la réponse électronique » qui finalisera le dépôt de l'offre sur le profil d'acheteur.

Il est rappelé que seule **la date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire.** Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. La durée de téléchargement et donc de réception par la plate-forme d'une offre est fonction du débit de l'accès internet du candidat et de la taille des fichiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi qu'une consultation de test sont mis à disposition sur la plate-forme

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.**

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions : 2023-11EP. Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : SERVICE COMMUN MARCHES PUBLICS - Bâtiment des Services Techniques - (Jardin de l'Hôtel de Ville) - 2 rue de Reims - BP 505 51331 EPERNAY CEDEX. **Elle n'est pas obligatoire.**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » pour les bordereaux des prix (*Cf. arrêté du 20 avril 2016 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité*).

NOTA : Les fichiers "Pages" pour Mac sont fortement déconseillés. Ils sont à convertir en tant que fichier PDF. Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à 50 Mo maximum par document.

## **8 - Examen des candidatures et des offres**

### **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **8.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 %
2-Valeur technique	50 %

<b>PRIX DES PRESTATIONS</b>	<b>50 %</b>
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant de la DPGF. L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de <b>100 points</b>. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> $NP = 100 * [1 - 2 * (P/Po - 1)]$ <p><i>NP</i>: Note de l'offre considérée <i>P</i> : Prix de l'offre considérée <i>Po</i>: Prix de l'offre la moins élevée La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).</p>	<p>Note NP sur 100 points</p>
<b>VALEUR TECHNIQUE</b>	<b>50%</b>
<p>Le critère « Valeur technique » est noté sur <b>100 points</b>.</p> <p>La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique et des fiches techniques à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 45 points : Moyens humains et techniques (CV, encadrement, organigramme, clause d'insertion moyens techniques)</li> <li>- 10 points : Performance en matière de protection de l'environnement (précautions, SOGED)</li> <li>- 45 points : Méthodologie de l'Entreprise (compréhension du chantier, présentation des méthodes, matériaux retenus et fiches techniques associées, échantillons pour les lots concernés, détails sommaires pour les lots concernés)</li> </ul>	<p>Note NT sur 100 points</p>

**La note globale** est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :

$$N = 50\% NP + 50\% NT$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## 9 - Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>** (onglet « Poser une question »)

**Cette demande doit intervenir au plus tard 06 jours avant la date limite de réception des offres.**

#### **Renseignement(s) administratif(s) :**

**Ville d'EPERNAY**

**Service Commun Marchés Publics**

2 rue de Reims - BP 505  
51331 EPERNAY CEDEX

**Mmes GILLES / PLUCHART /MORLET**

03.26.53.37.09 /08 / 34

#### **Renseignement(s) technique(s) :**

**Ville d'Epernay**

**Direction Générale des Services Techniques**

**M. Frédéric Girardin - Directeur Général des Services Techniques**

Tél. : 03 26 53 37 00 / 06 87 86 98 08

**Maitrise d'œuvre**

**Agence Rudy Ricciotti - Architecte DPLG**

Tel : 04 94 29 52 61

### 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est le **Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.**

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25 rue du Lycée

51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél : 03 26 66 86 87

Télécopie : 03 26 21 01 87

Courriel : [greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr](mailto:greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr)

Adresse internet (U.R.L) : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Une procédure de médiation peut être engagée auprès du Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends relatifs aux marchés publics de Nancy - Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1, rue du préfet Claude Erignac - 54038 Nancy cedex.

## 10 – Notification et information des candidats

Chaque candidat sera informé de la décision d'attribution ou de rejet de son offre par le biais d'un mail transmis via le profil acheteur ([xmarches@spl-xdemat.fr](mailto:xmarches@spl-xdemat.fr)) contenant un lien.

**Le candidat devra se connecter à son Espace entreprise afin de prendre connaissance de la décision transmise.** Selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via ce site soient directement classés comme « SPAMS ».

Le marché ne pourra être notifié au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans les 10 jours les documents suivants :

- **une attestation de vigilance délivrée en ligne sur le site de l'URSSAF: (datant de moins de 6 mois)**  
<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declarer-et-payer/obtenir-une-attestation.html> ou toute attestation de régularité des cotisations sociales
- **une attestation fiscale** justifiant de la régularité de sa situation fiscale:  
<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/questions/comment-obtenir-une-attestation-de-regularite-fiscale>
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle entreprise.**
- **Une attestation d'assurance au titre de la garantie décennale**
- **Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)** ou à la chambre des métiers (D1) ou à défaut, règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France **(datant de moins de 3 mois)**
- Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés
- Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

**LES CANDIDATS SONT INVITES A REMETTRE CES DOCUMENTS DES LE DEPOT DE L'OFFRE DANS UN SOUCI DE BONNE GESTION DES DELAIS DE PROCEDURE.**

Les documents d'exécution du marché tels que les avenants, actes de sous-traitance seront notifiés également par voie électronique.